

Madame La Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Tout d'abord et puisqu'il en est encore temps, permettez-moi de vous présenter à toutes et tous, de la part de toute l'équipe militante du SE Unsa de la Charente une excellente année 2020, qu'elle puisse nous permettre de continuer à travailler ensemble dans le cadre d'une nouvelle forme de dialogue social, désormais fragilisé par la quasi disparition des CAPD.

Du 16 au 22 janvier 2020, le SE Unsa a consulté ses adhérents au sujet de la revalorisation des rémunérations des personnels enseignants CPE et Psy, actuellement, en négociation au ministère. Le résultat est sans appel, la défiance est totale. Les adhérents du SE-Unsa sont 87 % à penser que la revalorisation annoncée ne sera pas au rendez-vous et 89 % estiment que ce chantier engendrera une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail. Et ce ne sont pas les préconisations du conseil d'état sur la loi « SUR » qui vont les rassurer, et cela, même si le gouvernement dit vouloir passer outre.

Il appartient au Président et à son gouvernement de convaincre de leur sincérité. Les discussions prendront plusieurs mois, mais l'exécutif doit au plus vite confirmer les montants en jeu et sa volonté de mieux reconnaître la charge de travail des personnels sans alourdir encore une fois une barque déjà trop pleine.

Nous sommes déterminés à obtenir une revalorisation sans contrepartie, qui tout en compensant les effets néfastes de la réforme, reconnaisse l'engagement des enseignants, la part invisible de leur travail et encourage les candidatures.

Les électeurs que sont les enseignants n'accepteraient pas que l'on se moque d'eux plus longtemps.

Par ailleurs, L'Unsa et le SE Unsa qui n'étaient pas demandeurs de cette réforme poursuivent sans relâche les négociations :

- pour la réintégration de tous les critères de pénibilité et la création d'un nouveau : le risque psycho-social
 - pour l'application du C3P (Compte pénibilité) dans toute la fonction publique
 - pour la retraite progressive avec un maintien de 100% des droits au moment du départ
 - pour le calcul à l'italienne pour les salariés nés après 1975
 - pour un minimum de pension portée à terme au SMIC et ouvert aux salariés à temps partiel
 - pour un cocktail de mesures de financement au-delà de la seule mesure « âge d'équilibre » avec à titre d'exemple l'augmentation de la cotisation solidaire au-delà des 10000€ de revenu mensuel
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Comme l'ont souhaité nos adhérent.e.s, l'Unsa, l'Unsa Education et le SE Unsa de La Charente ont désormais fixé rendez-vous avec chacun des parlementaires pour porter l'ensemble de nos exigences.

Forts des corrections et compensations déjà obtenues ou en passe de l'être (longue période de transition, conférence de financement, revalo...), nous poursuivons ce travail dans l'intérêt de tous les enseignants et pour l'Unsa de tous les salariés.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la fonction publique, ce sont des LDG académiques validées en CTA qui présideront à l'écriture de la circulaires mouvement du département.

Celle-ci doit nous être présentée, pour information en CTSD.

Nous exigeons d'être consultés sur la conception de cette circulaire comme les années précédentes.

En mettant à l'écart les organisations syndicales de cette consultation, vous prenez le risque d'amplifier la défiance déjà énorme des agents à l'égard de leur institution.